00/H0

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2012- 572 /PRES/PM/MAECR/MEF/MENA portant ratification de l'Accord de don n° TF 011453-BF conclu le 10 avril 2012 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du troisième don d'appui à l'éducation de base.

Vise CF H "0372, 12-06-2012,

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2012-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;

VU la décision n° 2012- **011** /CC du **25 juin** 2012 sur la conformité à la Constitution de l'Accord de don n° TF 011453-BF conclu le 10 avril 2012 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du troisième don d'appui à l'éducation de base;

VU l'ordonnance n° 2012- **001/PRES** du **10 juilles** 2012 portant autorisation de ratification de l'accord de don n° TF 011453-BF conclu le 10 avril 2012 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du troisième don d'appui à l'éducation de base;

VU le décret n°2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement :

DECRETE

ARTICLE 1: Est ratifié l'Accord de don n° TF 011453-BF conclu le 10 avril 2012 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du troisième don d'appui à l'éducation de base.

ARTICLE 2: La contre-valeur en franc CFA du montant de l'accord du don de trente cinq millions (35 000 000) de dollars US sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'Accord de don et ses annexes.

ARTICLE 3:

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale, le Ministre de l'économie et des finances et le Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 juillet 2012

Le Premier Ministre/

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie et des finances

Bim MM

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Blaise COI

Yipènè Djibrill BASSOLE

Le Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Koumba BOLY/BARRY